DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-446

Budget Régie à autonomie financière "Stationnement en ouvrage" - Année 2026 - Subvention exceptionnelle

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-446

Direction des Finances

Budget Régie à autonomie financière "Stationnement en ouvrage" - Année 2026 - Subvention exceptionnelle

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement,

Vu la délibération D-2025-380 du 18 décembre 2025 portant changement de dénomination du budget annexe Stationnement en ouvrage,

Vu la délibération D-2025-372 du 18 décembre 2025 portant création de la régie à autonomie financière « Stationnement en ouvrage »,

Vu la délibération D-2026-100 du 20 avril 2026 modifiant les statuts de cette régie à autonomie financière,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 15 septembre 2026,

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation des parkings en ouvrage, ceux-ci ayant engendré un investissement important pour leur construction.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Stationnement qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget primitif 2026, voté par l'assemblée municipale, le 26 janvier 2026, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 141 000,00 € au profit du budget annexe Stationnement en ouvrage. Le montant de cette subvention a été modifié, lors du budget supplémentaire, à hauteur de 943 000,00 €.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 943 000,00 € au titre de l'année 2026.

Par délibération D-2026-280 du 29 juin 20206, le Conseil municipal a accordé un acompte de 471 500 € à cette subvention. Il convient dès lors de verser le solde soit 471 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Stationnement en ouvrage d'un montant de 943 000,00 € au titre de l'année 2026,

- verser le solde de cette subvention soit 471 500 €.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».